

Journalier aux Travaux publics

Catégorie : Travaux public. Poste syndiqué

Type de poste : Permanent. Temps plein à raison de 40 heures/semaine

Entrée en poste : Dès que possible

La Municipalité du Canton de Harrington recherche des candidats afin de combler un (1) poste de journalier aux Travaux publics.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du directeur des Travaux publics, le titulaire du poste devra effectuer, seule ou en équipe, divers travaux manuels ayant trait à l'entretien, à la réfection et à la construction d'ouvrages publics, du réseau routier, des édifices et des propriétés publiques de la Municipalité notamment et sans s'y limiter:

- Procéder à l'entretien du réseau routier
- Effectuer différents travaux manuels;
- Procéder à la cueillette des matières résiduelles et des encombrants;
- Effectuer l'entretien et la réparation des infrastructures, des bâtiments, des véhicules et équipements municipaux;
- Effectuer de la manutention d'équipements, d'outillages et/ou du mobilier municipal;
- Exécuter son travail de façon sécuritaire, en tout temps et en tout lieu;
- Collaborer avec l'ensemble du personnel à l'accomplissement d'une réussite organisationnelle basée sur les valeurs et les objectifs de la Municipalité;

Cette description n'est pas limitative, elle contient les éléments principaux à accomplir. La personne peut être appelée à s'acquitter de toute autre tâche connexe demandée par son supérieur.

EXIGENCES :

- Détenir un secondaire 5 (D.E.S.) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP)
- Avoir une bonne capacité physique
- Posséder son permis de conduire valide de classe 5
- Faire preuve d'habileté manuelle et posséder des connaissances pratiques pour les travaux d'entretien et de construction
- Avoir des connaissances de base en mécanique, électricité, plomberie et autres domaines d'entretien d'infrastructures municipales
- Être apte à travailler à l'extérieur sous toutes les conditions climatiques
- Démontrer le sens des responsabilités, le sens de l'organisation et de la ponctualité;
- Démontrer des aptitudes à travailler en équipe;
- Bilinguisme fonctionnel
- Être disponible pour travailler le jour, le soir et les fins de semaine au besoin;
- Détenir une attestation pour le cours de santé et sécurité sur les chantiers de construction (un atout)
- Démontrer un intérêt à se joindre à la brigade de sécurité incendie (un atout)

Toute expérience jugée pertinente pourra être considérée afin de compléter ou remplacer un des éléments mentionnés ci-dessus

CONDITIONS DE TRAVAIL :

La Municipalité du Canton de Harrington offre un salaire compétitif qui sera établi selon la classification de la convention collective en vigueur en plus d'une gamme complète d'avantages sociaux, notamment une assurance collective, un REER, des congés personnels et des vacances, etc.

L'entrée en fonction est prévue dès que possible.

FAIRE PARVENIR VOTRE C.V. :

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une courte lettre de motivation par courriel à: dga@harrington.ca

Nous remercions les postulants pour leur intérêt. Seul(e)s les candidat(e)s considéré(e)s pour une entrevue seront contacté(e)s. La Municipalité du Canton de Harrington respecte l'équité en matière d'emploi. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.